

**PUBLICATION DE L'INDEX D'EGALITE DE REMUNERATION ENTRE LES
FEMMES ET LES HOMMES**

AIDOMI

EXERCICE 2022

Le calcul de l'index d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour l'association Aidomi, qui concerne 307 salariés pour l'exercice 2022, donne un résultat de 93 sur 100, qui se décompose comme suit :

- Indicateur d'écart de rémunération : note de 39/40 (écart en faveur des hommes)
- Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles : non calculable
- Indicateur d'écart de taux de promotions : note de 15/15
- Retour de congés maternité : note de 15/15
- 10 plus hautes rémunérations : note de 5/10.
Il y a 7 femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations. L'association comptant 87 % de femmes parmi les effectifs, le déséquilibre en faveur des femmes au sein des plus hautes rémunérations est logique et pourrait même être supérieur sans témoigner d'une discrimination envers l'un ou l'autre sexe.

Cet index satisfaisant traduit la politique de non-discrimination de l'association, et la bonne application des règles conventionnelles de classification et de rémunération des salariés.